
La discipline archivistique au Canada : état de développement et perspectives d'avenir

Archival disciplines in Canada, the present-day state of development and future perspectives

Carol Couture



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/insitu/13669>
DOI : 10.4000/insitu.13669
ISSN : 1630-7305

Éditeur

Ministère de la culture

Référence électronique

Carol Couture, « La discipline archivistique au Canada : état de développement et perspectives d'avenir », *In Situ* [En ligne], 30 | 2016, mis en ligne le 23 septembre 2016, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/13669> ; DOI : 10.4000/insitu.13669

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.



In Situ Revues des patrimoines est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

La discipline archivistique au Canada : état de développement et perspectives d'avenir

Archival disciplines in Canada, the present-day state of development and future perspectives

Carol Couture

- 1 Si nous retournons dans le temps, un constat s'impose : il y a à peine quarante ans, la carrière d'archiviste était tout autre. En effet, dans les années 1970, on ne considérait pas l'archivistique comme une discipline. La littérature professionnelle de l'époque nous la présentait tout au plus comme une sous-discipline de l'histoire¹. Aujourd'hui, en 2014, au Canada comme ailleurs dans le monde, l'archivistique est devenue une profession, une discipline à part entière ayant droit de cité dans les universités, dans les cercles de recherche et dans la société en général. Pour appréhender le chemin parcouru, il n'y a qu'à considérer le foisonnement d'écrits – monographies, articles de revues professionnelles et scientifiques, recherches, (rapports, mémoires et thèses réalisés par les étudiants) – et d'événements de toutes sortes (congrès, colloques, conférences et ateliers) qui animent les communautés archivistiques locales, nationales et internationales.
- 2 Pour que l'on saisisse bien les enjeux que présente le développement du monde des archives, il nous semble essentiel de bien comprendre les tenants et aboutissants de la discipline qui encadre leur gestion, qui régit le fonctionnement des institutions qui en ont la charge et qui structure les activités des professionnels qui y œuvrent. Et cela, dans un contexte où le présent et l'avenir de la discipline archivistique sont fortement touchés par la déferlante numérique qui transforme et continuera de transformer de façon irréversible le quotidien de notre société. Car, à n'en pas douter, les technologies de l'information et leur impact sur la gestion de l'information constituent l'élément le plus

important du développement qu'a connu l'archivistique au cours des dernières années et qui marquera le futur de cette discipline.

- 3 Nous traiterons en cinq points l'état de développement et les perspectives d'avenir de l'archivistique au Canada : des fondements théoriques reconnus, des fonctions clairement définies, des pratiques éprouvées, des archivistes formés et compétents et des ressources adéquates. Notons que notre propos s'inscrit dans un contexte davantage canadien et québécois sans pour autant se refuser de couvrir une réalité plus large.

Des principes et des fondements théoriques reconnus

- 4 Au premier chef, le principe de respect des fonds et le concept de fonds d'archives qui en découle sont parmi les piliers les plus importants qui encadrent le travail de l'archiviste². Selon la définition qu'en a proposée Michel Duchein en 1977 qui est encore largement citée aujourd'hui :

Le respect des fonds consiste à laisser groupées, sans les mélanger à d'autres, les archives (documents de toute nature) provenant d'une administration, d'un établissement ou d'une personne physique ou morale donnée : ce qu'on appelle le *fonds* des archives de cette administration, de cet établissement ou de cette personne³.

- 5 Force est d'admettre que nous avons là un fondement théorique qui donne vigueur et rigueur à la discipline archivistique. Rappelons toutefois que ce principe demeure un fondement théorique et qu'il doit être abordé comme tel. C'est beaucoup plus qu'une simple recette que l'on applique sans nuance et de la même façon à toutes les réalités. Et le principe de respect des fonds distingue l'archiviste des autres professionnels de la gestion de l'information tout en participant à faire de lui un spécialiste qui appuie ses actions et ses décisions sur des fondements théoriques reconnus.
- 6 Malgré les questionnements judicieux que suscite son application en regard des archives nées numériques, le principe de respect des fonds demeure une assise théorique solide pour la pratique archivistique dans de nombreux pays. Mais qu'en est-il de son avenir ? Comme l'affirme cette archiviste française :

Il est très intéressant de constater que les grands [principes] fondamentaux de l'archivistique résistent bien à l'ère numérique dès lors qu'il s'agit d'évaluer et de critiquer les sources constituées : à savoir les principes de provenance, de respect des fonds, un document ne se situant que dans son contexte de création et d'utilisation, induisant les classements par niveaux de description.[...] Ces principes continuent à être entièrement opérants et efficaces [...]. À l'ère numérique, ils restent parfaitement applicables et peuvent même servir d'appui, jusqu'à un certain point, pour trouver une méthodologie face à une information de plus en plus éclatée et mouvante⁴.

- 7 Le principe de territorialité, quant à lui, qui veut que tout soit mis en œuvre pour laisser les archives dans la région qui les a vu naître, est un autre fondement qui caractérise fortement l'archivistique. L'application de ce principe permet de mieux répondre aux besoins du chercheur puisque le lien entre les fonds et leurs créateurs est ainsi assuré. Au Québec par exemple, ce principe est à l'origine de la création d'un réseau constitué de plus d'une quarantaine de centres d'archives, soit les 10 centres régionaux d'archives de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)⁵ et les 36 services d'archives privées agréés⁶. L'expérience positive des vingt dernières années que fait valoir le Québec en matière de régionalisation des activités archivistiques montre bien le grand intérêt

que présente un tel réseau pour la coopération ainsi que la création et la préservation d'une identité et d'une appartenance régionales⁷.

- 8 Le cycle de vie des archives constitue un autre principe archivistique auquel d'aucuns ont apporté de judicieuses nuances en introduisant la notion de *records continuum*⁸. Il permet cette simple et saine répartition des masses de documents que forment les archives d'une institution – archives courantes, intermédiaires et définitives – pour les rendre plus réalistement gérables.
- 9 Le lien étroit qui existe entre les activités du créateur (personne morale ou physique) d'archives et les archives elles-mêmes constitue aussi un fondement sur lequel s'appuient les interventions de l'archiviste. On le sait maintenant, l'archiviste doit développer une connaissance approfondie de la personne ou de l'institution qui crée les archives avant d'entreprendre toute intervention sur lesdites archives. Travailler dans les archives d'une personne (ou d'une institution) nous amène indiscutablement dans son cercle très rapproché. Plus qu'un ami, l'archiviste ne devient-il pas un intime qui sait tout de la personne (ou de l'institution) concernée⁹ ?
- 10 Enfin, en archivistique contemporaine, au Canada comme ailleurs, l'importance de l'intervention en amont n'est plus à démontrer. La création des archives par les immenses moyens que fournissent les technologies de l'information nous le fait voir davantage chaque jour. L'archiviste ne peut plus, comme cela était possible avec l'analogique, intervenir tardivement dans le cycle de vie du document d'archives. Dans le domaine des archives nées numériques en particulier, les auteurs s'accordent pour reconnaître le caractère essentiel de l'intervention en amont. Si l'archiviste n'est pas présent au moment même de la création de l'information pour entre autres choses inscrire les décisions archivistiques dans les métadonnées, il n'y sera jamais. Jamais il ne réussira à rattraper cette réalité en constante évolution.
- 11 Nous le savons maintenant, l'informatisation marquée des activités de nos administrations, la démocratisation de l'accès à la grande toile qu'est Internet et tous les changements que cela a apportés n'ont pas ébranlé les principes et les fondements théoriques de la discipline. Ces transformations majeures les ont mis à l'épreuve, ont forcé à les revoir, à les affiner, à en ajuster l'application mais nous sommes convaincus que leur pertinence est toujours aussi justifiée.

Des fonctions clairement définies

- 12 Comme discipline, l'archivistique canadienne a développé un ensemble de fonctions qui lui sont propres et qui ancrent dans la réalité le rôle et les interventions de l'archiviste. Toutes basées sur une analyse des besoins, la rationalisation de la création des documents, l'évaluation, l'acquisition (accroissement), la classification, la description, la diffusion et la préservation sont les fonctions qui caractérisent la discipline archivistique. Elles ont déjà été analysées et décrites dans le détail et nous ne croyons pas utile de le faire ici¹⁰. Si nous voulons toutefois bien comprendre l'état d'avancement de l'archivistique et anticiper les défis qu'elle devra relever à l'avenir, il nous semble essentiel d'en présenter une vue d'ensemble qui permet d'appréhender comment s'articulent les interventions de l'archiviste. Si les principes et les fondements théoriques donnent une colonne vertébrale à l'archivistique, les fonctions en constituent la musculature. Dûment structurées en une politique de gestion des archives¹¹, elles en

balisent la gestion et le traitement tout au long de leur cycle de vie. Mais comment se définissent et s'articulent ces fonctions ?

13 Par l'analyse des besoins sur laquelle s'appuient les fonctions archivistiques, l'archiviste se donne le moyen (comme le fait le médecin par un examen général) [...] d'acquérir une connaissance adéquate, approfondie et complète de la personne ou de l'organisme [...] et du contexte dans lequel [...] ont été générées [...] les masses d'archives¹². Par la suite, l'archiviste doit impérativement être présent et partie prenante au moment de la création des documents et de l'information qu'ils contiennent pour bien ancrer ses interventions en amont du cycle de vie, comme il a été mentionné précédemment. Cela est d'autant plus important dans un monde où les archives issues des technologies de l'information sont maintenant omniprésentes. L'évaluation administrative et scientifique des archives, qui permet de s'assurer de ne conserver que ce qui doit l'être, constitue par ailleurs le noyau dur de l'archivistique contemporaine et donne toute sa rationalité, sa pertinence et sa cohérence à l'acquisition des archives institutionnelles ou personnelles. La classification ordonne, pour sa part, dans l'application du principe de respect des fonds, les masses documentaires que constituent les archives et permet de les répartir pour en faciliter la gestion quotidienne alors que la description, en respectant les normes qui s'y appliquent¹³, est essentielle à l'efficacité et à la rapidité du repérage par la suite. Et, rappelons-le, les technologies de l'information facilitent la classification et la description mais n'en diminuent pas pour autant la pertinence. Une fois les archives dûment traitées, organisées et physiquement accessibles, on peut penser à leur diffusion en les mettant en valeur et en les exploitant dans le cadre d'activités d'animation qui les rapprochent des clientèles¹⁴. À ce chapitre, nous continuons de croire à ce que nous affirmions en 1982, en 1988 et en 1999 : l'objectif ultime de l'archiviste est de rendre accessibles et de préparer [les archives] à une diffusion [...]. [Elles] ne pourront jouer pleinement leur rôle que si elles sont adéquatement diffusées¹⁵. En ce domaine de la diffusion et du rapprochement des archives de leurs utilisateurs, les défis d'avenir sont des plus importants et il reste beaucoup de travail à faire pour les archivistes. Enfin, il ne faut pas oublier la fonction traditionnelle, voire la mission fondatrice de l'archivistique qu'est la préservation. Pour ce faire, l'archiviste doit tout mettre en œuvre pour s'assurer que les archives dont ils assument la responsabilité soient conservées de façon pérenne. À ce propos, est-il nécessaire d'insister sur les inquiétudes qu'ont amenées avec elles les technologies qui utilisent des supports dont nous ne pouvons que difficilement évaluer avec certitude la longévité ? L'avenir de l'archivistique nationale et internationale sera assurément marqué par les développements qui s'imposent en ce domaine.

14 Les archivistes canadiens et d'ailleurs disposent donc maintenant d'une boîte à outils relativement bien développée pour exercer pleinement leur rôle. Pour peu qu'on tienne compte des contextes qui diffèrent d'une institution à l'autre, qu'on se donne une vision d'ensemble et qu'on ordonne les fonctions archivistiques en un plan d'action, qu'on les place en regard d'une législation et d'une réglementation efficaces, qu'on leur accorde les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour se réaliser, nous avons alors une image assez juste de ce qu'est l'intervention archivistique. Une action structurante et dynamique sur les archives que produisent les nombreuses activités humaines, action qui se veut essentielle au bien-être de l'ensemble de la société. Comme l'affirme l'actuel président du Conseil international des archives, Martin Berendse :

Dans notre société contemporaine, où l'information est considérée comme un bien de grande valeur, l'archiviste doit impérativement se repositionner en tant que gestionnaire de l'information. Il doit s'octroyer un rôle d'acteur incontournable

dans la réalisation des grands objectifs d'intérêt général, parmi eux la responsabilité démocratique, la transparence administrative et la protection des droits du citoyen. Sans systèmes d'archivage performants, les grandes politiques du secteur public, comme la gouvernance ouverte (Open Government) et les données ouvertes (open data), ne pourront jamais prendre corps. À l'âge de l'information, l'archiviste doit disposer d'outils lui permettant de gérer, de conserver et de mettre à la disposition du public toutes sortes d'archives créées sous format numérique¹⁶.

- 15 Naturellement, l'ordonnance des fonctions archivistiques que nous venons de décrire et les opérations qu'elles sous-tendent gagneront à être constamment revues et réévaluées à l'aune des transformations majeures que ne manquent pas d'amener les technologies de l'information et qu'impose l'évolution normale de la discipline.

Des pratiques éprouvées

- 16 Depuis longtemps, la grande majorité des pays du monde encadrent leurs pratiques archivistiques par des lois et des règlements¹⁷. La stricte nécessité d'un fondement juridique pour asseoir les interventions de l'archiviste est maintenant largement reconnue. Aujourd'hui, on remarque une belle évolution en ce domaine partout dans le monde. Dans plusieurs pays, on a rajeuni de façon importante l'appareil législatif en matière d'archives et on n'a pas manqué de faire les liens qui s'imposent avec d'autres lois ayant un impact direct sur la gestion des archives telles les lois d'accès à l'information et celles régissant la protection des informations personnelles, pour ne nommer que celles-là. Au Canada, notons que la dernière loi d'archives a été adoptée en 2004 au moment de la fusion de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales. Il s'agit d'une loi institutionnelle en ce sens qu'elle ne régit pas directement la gestion des archives mais encadre la création de Bibliothèque et Archives Canada. Il en va de même au Québec, quand on adopte en 2006 la loi créant la nouvelle institution qui résulte de la fusion de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales. Notons que le législateur n'a pas touché à la loi sur les archives qui continue d'encadrer leur gestion. Toujours au Québec¹⁸, mentionnons l'élargissement sensible qu'a connu la définition des archives (pour y inclure les documents issus des technologies de l'information) avec l'adoption en 2001 de la loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information¹⁹.
- 17 Les lois et les règlements qui régissent les archives ont de plus obligé les archivistes à documenter leurs pratiques et à développer une argumentation pour convaincre les décideurs et les législateurs du bien-fondé de la mise en place desdites lois. Bref, tout cela a favorisé le développement d'un discours archivistique plus solide et mieux articulé et a surtout permis de confronter les pratiques archivistiques aux contraintes juridiques.
- 18 Comme il fallait s'y attendre, ces avancées ont amené l'archivistique sur le terrain de la normalisation. À la faveur de la rationalisation qu'implique la mise en place de lois sur les archives, il est vite devenu essentiel de se doter de normes de plus en plus précises visant à baliser les pratiques archivistiques. D'ailleurs, le Conseil international des archives rend bien compte de cette réalité dans le numéro spécial de sa revue *COMMA* lancé à l'automne 2013 qui est entièrement consacré à la normalisation. Ce numéro s'intitule *Normes pour les documents et les archives*²⁰.
- 19 L'archivistique a de loin dépassé les pratiques aléatoires et empiriques. Les travaux menés pour créer, améliorer, rajeunir les législations archivistiques, les investissements importants réalisés dans l'élaboration de normes qui régissent maintenant plusieurs

interventions archivistiques, la rationalisation que la normalisation n'a pas manqué d'apporter dans les principaux outils mis à la disposition du chercheur et du public en général : tout cela n'a pu qu'améliorer les pratiques archivistiques, en assurer la pertinence et les adapter davantage aux réalités actuelles. La discipline archivistique et la profession d'archiviste bénéficient énormément de ces avancées en termes de crédibilité scientifique et professionnelle. L'archivistique est maintenant plus mature et elle est en meilleure position pour revendiquer la place qui lui revient parmi les sciences de l'information.

Des spécialistes compétents

- 20 En se développant, la profession d'archiviste a dû diversifier et élargir son offre de spécialistes. On l'a vu, les besoins auxquels l'archiviste doit maintenant répondre se sont beaucoup affinés. Il doit s'impliquer dans la gestion des archives tout au long de leur cycle de vie et couvrir le terrain des archives courantes et intermédiaires – « *records management* » – autant que celui des archives définitives ou historiques qui sont un bien patrimonial de toute première importance. Il existe maintenant plusieurs programmes de formation en archivistique qui sont en mesure de fournir à la société des spécialistes dûment formés et compétents. Dans plusieurs pays, et au Canada en particulier, on forme maintenant des archivistes généralistes ou spécialistes et ce, à différents niveaux allant du personnel administratif en passant par le personnel de niveau technique et professionnel jusqu'au personnel d'encadrement. Bref, le marché de l'emploi peut maintenant compter sur des archivistes dûment formés dans des programmes préuniversitaires, universitaires et postuniversitaires²¹, qui sont en mesure de relever les nombreux et importants défis que posent les administrations modernes et la société en général. Soulignons plus particulièrement que les programmes de formation de niveau universitaire offrent maintenant des enseignements au premier, deuxième et troisième cycles qui préparent de façon adéquate des professionnels de haut niveau qui marquent la réalité archivistique et surtout, donnent crédibilité et importance aux interventions de l'archiviste. Sans oublier le rôle essentiel que jouent les programmes de troisième cycle (doctorat) qui forment des chercheurs chevronnés dont le quotidien est de porter plus loin les avancées de la discipline. Est-il utile d'insister sur le fait que l'évolution de toute discipline quelle qu'elle soit passe indubitablement par la recherche ? Comme pour toute autre discipline, sans l'apport incontournable de la recherche et du développement R & D, l'archivistique serait vouée à piétiner, sinon à régresser, voire à disparaître²².
- 21 Ouvrons ici une parenthèse pour insister sur la pertinence qu'il y a selon nous de former les archivistes dans un environnement de sciences de l'information et ce, dans un contexte d'harmonisation. Au cours des trente dernières années, la profession d'archiviste a évolué dans une mouvance de recherche d'identité, d'interdisciplinarité et d'adaptation constante aux changements amenés par les technologies de l'information. Parmi les facteurs qui permettent de comprendre l'évolution de la profession, la convergence semble particulièrement intéressante. On pense ici à la convergence qui existe dans le domaine des sciences de l'information entre la bibliothéconomie et l'archivistique. Plusieurs institutions d'enseignement ont exploré cette voie et il est devenu courant, surtout en Amérique du Nord, de voir des institutions d'enseignement où se côtoient l'archivistique et la bibliothéconomie. Les fusions de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales du Canada, devenues Bibliothèque et Archives Canada en 2004

et de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales du Québec, devenues Bibliothèque et Archives nationales du Québec en 2006, s'inscrivent dans cette foulée²³. Les deux institutions ont cependant opté pour des modèles de fusion fort différents. L'une a choisi l'intégration des professions alors que l'autre s'est donné une philosophie de fusion se réclamant d'une harmonisation des professions. Ayant été un acteur de la mise en place du modèle québécois, on me permettra de m'y attarder. Créées en 1920, les Archives nationales du Québec étaient, jusqu'au 31 janvier 2006, une direction générale du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Dès 2004, le gouvernement québécois demande aux directions respectives de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales d'étudier la possibilité d'une fusion²⁴. Après mûre réflexion et une large consultation des milieux concernés, il est décidé de passer à l'action et de fusionner les deux institutions. Ce faisant, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) fait le choix délibéré de fonder son processus de fusion sur une philosophie garantissant le strict respect des spécificités propres aux disciplines que sont la bibliothéconomie et l'archivistique, soit l'harmonisation. L'intégration aurait plutôt visé une incorporation, une inclusion, voire une assimilation d'une discipline par une autre de telle sorte que les bibliothécaires soient tout autant des archivistes et que les archivistes soient aussi des bibliothécaires. Il se trouve que cette approche ne nous paraissait pas souhaitable dans l'absolu et encore moins dans un contexte québécois où les institutions (archives et bibliothèques), les programmes de formation et les regroupements professionnels tenaient et tiennent toujours beaucoup au respect des spécificités disciplinaires.

- 22 Sans ignorer les embûches que suppose toute fusion, l'expérience des dernières années à BAnQ montre bien qu'il y a avantage à faire travailler ensemble les archivistes et les bibliothécaires. Et cette approche s'appuie sur une prémisse on ne peut plus claire : les bibliothécaires et les archivistes œuvrent sur un même objet, l'information. Qu'ils l'acquière ou l'évaluent, qu'ils la traitent ou la mettent en valeur, qu'ils la diffusent ou la conservent, archivistes et bibliothécaires interviennent sur l'information. Et, au-delà des principes de base des disciplines concernées qui doivent être respectés, il est rentable au plan scientifique et professionnel de mettre en commun les connaissances auxquelles on fait appel pour offrir à la société cette richesse qu'est le savoir. Cela a clairement été démontré au Québec depuis 2006²⁵.
- 23 Pour qu'une profession progresse et poursuive son développement, pour que soit assurée la compétence des personnes qui y œuvrent, il est un autre élément essentiel : le regroupement en associations professionnelles. Plusieurs auteurs l'affirment avec raison, la santé d'une discipline et d'une profession passe par la capacité de se regrouper, de se fixer des objectifs communs, de travailler ensemble pour l'avancement d'un domaine d'activité. En cela, les archivistes excellent. Nous en voulons pour preuve les nombreuses associations qui, pour tous les secteurs d'activité, (*records management* ou archives définitives) regroupent les archivistes au plan local, national et international. Les nombreuses associations professionnelles qui lient les archivistes et les institutions d'archives constituent un impressionnant réseau de regroupements et les travaux de toutes ces instances participent pour beaucoup au perfectionnement des professionnels ainsi qu'à la valorisation, à la reconnaissance et au développement des connaissances de la discipline et de la profession ainsi qu'à leur visibilité²⁶. Et nous ne saurions assez insister sur le caractère essentiel que revêt l'existence d'un réseau archivistique canadien

fort et structuré qui, comme on le verra en conclusion, a été mis à mal au cours des dernières années par de mauvaises décisions de Bibliothèque et Archives Canada.

Des ressources spécialisées et adéquates

- 24 Les ressources spécialisées constituent la dernière composante que nous souhaitons aborder pour situer le développement de la discipline archivistique au Canada. On peut avoir développé un discours théorique vigoureux, s'être doté de principes solides, avoir instauré des pratiques éprouvées, avoir établi des programmes de formation efficaces et être regroupé dans des associations professionnelles dynamiques, encore faut-il que ces éléments s'appuient sur des ressources matérielles, financières et technologiques suffisantes en quantité et en qualité. Notre intention n'est pas de décrire ici ces ressources dans le détail. L'objet de notre propos est plutôt de voir si les archivistes canadiens disposent généralement de ressources qui sont à la hauteur des responsabilités qui leur sont confiées. Certes, cela est fort variable d'une administration à l'autre et il serait risqué de vouloir trop généraliser. L'on peut quand même constater qu'il existe de plus en plus de ressources nettement dédiées à la gestion des archives. En ce qui concerne les ressources matérielles comme les locaux, le matériel de rangement et tout ce qui permet de garantir une conservation des archives dans des conditions adéquates, nous pouvons affirmer que, en règle générale, des progrès importants ont été faits. Retenons que les archivistes peuvent maintenant appliquer des normes et avoir accès à des équipements bien adaptés à la conservation des archives dont ils ont la garde. Par contre, il n'en est malheureusement pas toujours ainsi des ressources financières. Il faut l'admettre, la gestion des archives est, trop souvent encore, le parent pauvre dans nos administrations, qu'elles soient publiques ou privées, et c'est trop souvent là que tombe le couperet quand vient le temps de réduire les budgets. Malgré cette situation déplorable dans certaines régions et dans certains secteurs d'activité, il est encourageant de constater que l'archiviste est maintenant davantage en mesure de faire valoir des arguments bien documentés pour défendre sa juste part du gâteau. Enfin, dans le domaine essentiel des ressources technologiques, la gestion des archives est maintenant un secteur d'activité relativement bien pourvu. Alors qu'il y a quelques années à peine, il existait peu ou pas de systèmes strictement dédiés à la gestion des archives (*records management* ou gestion des archives définitives), l'archiviste dispose maintenant d'un bon choix d'outils qui ont été bâtis spécifiquement pour répondre à l'ensemble des besoins, que ce soit pour les documents analogiques ou les documents numériques.
- 25 On peut donc affirmer qu'en ce qui concerne les ressources, l'archiviste canadien n'est pas encore doté de tout ce dont il a besoin, mais nous notons toutefois un progrès marqué. Il reste maintenant à trouver les moyens pour assurer une pérennité à ces activités. Au cours des prochaines années, il faudra développer des arguments pour convaincre les décideurs qu'une fois les premiers investissements consentis, il ne faut pas tout remettre en question à la moindre menace de réduction des budgets. Bref, il faut se donner un discours qui permette de garantir les acquis en matière de ressources financières. En archivistique comme ailleurs, n'est-ce pas le nerf de la guerre ?
- 26 Pour conclure ce propos, nous croyons qu'il est justifié d'affirmer que l'archivistique canadienne est bel et bien une discipline à part entière, une pleine profession. Nous en voulons pour preuve les nombreux développements que nous avons présentés tout au long de ce texte comme autant de signes incontestables de la santé et de la vitalité de

cette archivistique qui se situe maintenant parmi les disciplines scientifiques, ce qui lui permet de soutenir le développement de la profession d'archiviste. Par les principes qu'il applique, les fonctions qui balisent ses actions, les pratiques qui enrichissent son quotidien, les compétences acquises dans sa formation et les ressources spécialisées sur lesquelles il peut compter, l'archiviste est indéniablement un atout pour la société canadienne. Il en est une composante incontournable et il participe sans l'ombre d'un doute à son développement en organisant adéquatement en amont l'information que recèlent les archives courantes et intermédiaires et en diffusant, en mettant en valeur et en rendant accessibles les archives définitives qui constituent une composante essentielle du patrimoine si cher à une société qui en découvre et en redécouvre à tous les jours la richesse et la pertinence.

- 27 Ce qui manque maintenant au Canada, c'est une grande institution canadienne qui ait une vision claire de ce que représentent les archives pour les citoyens canadiens de tous ordres. On l'aura compris, Bibliothèque et Archives Canada est cette institution. Il est urgent qu'elle reprenne le rôle de chef de file qu'elle doit exercer dans la communauté archivistique canadienne pour le plus grand bien des chercheurs en particulier et des citoyens en général. Sans vouloir insister sur les nombreux problèmes qu'a connus cette institution au cours des dernières années, il faut bien admettre qu'elle a perdu la grande crédibilité nationale et internationale qu'elle s'était acquise tout au long de son histoire. Sous le couvert d'une modernisation de ses activités qu'elle voulait inscrire sous le signe d'une plus grande présence dans le monde numérique, ce qui est en soi tout à fait pertinent et louable, Bibliothèque et Archives Canada a perdu son chemin, ses repères et ses partenaires. Elle a coupé les ponts avec la communauté des archivistes et des bibliothécaires professionnels, elle s'est détournée des professeurs d'université et des chercheurs, ses alliés naturels, elle s'est montrée sous un mauvais jour devant l'ensemble des citoyens canadiens, elle a perdu des plumes face à son ministère de rattachement. Bref, son réseau est à reconstruire, sa crédibilité est à retrouver, son image est à rebâtir, ce qui n'est pas une mince tâche.
- 28 Malgré l'errance qu'a connue Bibliothèque et Archives Canada ces dernières années, nous croyons toutefois que tout n'est pas perdu, bien au contraire²⁷. La communauté des archivistes canadiens souhaite ardemment et sincèrement participer au réveil de BAC pour faire en sorte que cette grande institution canadienne redevienne ce qu'elle était devenue : une institution à l'écoute, une institution phare, une institution à la fine pointe des développements techniques, technologiques et scientifiques, une institution exerçant un véritable leadership face à un réseau archivistique canadien fort et prêt à relever le défi que pose le monde du numérique.

BIBLIOGRAPHIE

APPLEBAUM, Louis et HÉBERT, Jacques. *Rapport du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale*. Ottawa : direction de l'information, ministère des Communications, 1982.

- ATHERTON, Jay. "From Lifecycle to Continuum: Some Thoughts on the Records Management – Archives Relationship". *Archivaria* 21, Winter 1985-1986, p. 43-51.
- BAUTIER, Robert-Henri. « Les archives ». Dans SAMARAN, Charles (dir.). *L'histoire et ses méthodes*. Paris : Gallimard, (coll. La Pléiade), 1961, p. 1120-1166.
- BERENDSE, Martin. <http://www.ica.org/14771/communiqués-officiels/dclaration-de-la-présidence-la-réponse-de-lica-face-aux-dfis-de-la-conservation-numérique.html>, 2013.
- BERTHIAUME, Guy. Conférence d'ouverture du 42^e congrès de l'Association des archivistes du Québec prononcée par Guy Berthiaume, président-directeur général de BAnQ. http://www.banq.qc.ca/a_propos_banq/salle_de_presse/discours_allocutions/2013/guy_berthiaume_42e_congres_archivistes.html, 2013.
- BEYEA, Marion et CAYA, Marcel, (éd.). *Pour un développement planifié des archives canadiennes – Planning for Canadian Archives : congrès organisé par l'Association of Canadian Archivists avec la collaboration de l'Association des archivistes du Québec*. *Archivaria*, 1983.
- COUTURE, Carol. « Archivistique et bibliothéconomie : le défi des identités. Le cas de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) ». *Actes du 2^e Colloque spécialisé en sciences de l'information. Information et organisation, nouvelles structures et fonctions*. 16-17 juin 2010, Université de Moncton, Campus Shippagan, Nouveau-Brunswick, p. 13-19. https://www.umoncton.ca/umcs/files/umcs/wf/wf/pdf/ACTES_COSSI_2010.pdf.
- Ce texte avait aussi donné lieu à une présentation faite dans le cadre du congrès de l'Association of Canadian Archivists (ACA) tenu à Calgary du 14 au 17 mai 2009. La session avait pour titre: *From Sea to Sea: How British Columbia, Quebec, and Newfoundland and Labrador Have Addressed Change?*
- COUTURE, Carol. « État de maturation de l'archivistique. Les acquis et les perspectives de développement de la discipline archivistique ». XXI^e Congrès international des Archives. *Archives*, 25, 1, 1993, p. 3-29.
- COUTURE, Carol. *Les fonctions de l'archivistique contemporaine*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, (Collection Gestion de l'information), 1999.
- COUTURE, Carol et LAJEUNESSE, Marcel. *L'archivistique à l'ère du numérique. Les éléments fondamentaux de la discipline*. Québec : Presses de l'Université du Québec, collection gestion de l'information, 2014.
- COUTURE, Carol et LAJEUNESSE, Marcel. *Législations et politiques archivistiques dans le monde*. Québec : Documentor, 1993.
- DOLLAR, Charles. "Seizing the opportunity : Archivists in the information age". *Archivum*, vol. XXXIX, 1994, p. 449-455.
- DUCHEIN, Michel. « Le respect des fonds en archivistique : principe théorique et problèmes pratiques ». *Gazette des archives*, 1977, n^o 97, p. 71.
- FAVIER, Jean. *Les archives*. Paris : Presses universitaires de France, (Que sais-je ? n^o 805), 1975.
- ROUSSEAU, Jean-Yves, COUTURE, Carol. *Les fondements de la discipline archivistique*. Québec : Presses de l'Université du Québec, (Collection Gestion de l'information), 1994.
- SYMONS, Thomas Henry Bull. *Où trouver l'équilibre ? Ressources humaines, enseignement supérieur et études canadiennes*. Ottawa : Association des universités et collèges du Canada, coll. Se connaître : le rapport de la Commission sur les études canadiennes, 1975.
- UNESCO (Programme Général d'Information PGI). *L'harmonisation de la formation en bibliothéconomie, sciences de l'information et en archivistique*. Paris, PGI-87/WS/2, 1987.

WILSON, Ian E. *Les archives canadiennes : rapport au Conseil de recherche en sciences humaines du Canada*. Rapport du Comité consultatif sur les archives. Ottawa, 1985.

NOTES

1. - FAVIER, Jean. *Les archives*. Paris : Presses universitaires de France, (Que sais-je n° 805), 1975. BAUTIER, Robert-Henri. « Les archives ». Dans SAMARAN, Charles (dir.). *L'histoire et ses méthodes*. Paris : Gallimard, (La Pléiade), 1961, p. 1120-1166.
2. - Les principes et les fondements archivistiques ont été traités dans ROUSSEAU, Jean-Yves, COUTURE, Carol. *Les fondements de la discipline archivistique*. Québec : Presses de l'Université du Québec, (Collection Gestion de l'information), 1994. Une mise à jour de cet ouvrage est parue en 2014 dans la collection *Gestion de l'information* aux Presses de l'Université du Québec (PUQ) sous le titre : *L'archivistique à l'ère du numérique. Les éléments fondamentaux de la discipline*. Les principes y sont abordés aux pages 103 à 120. Voir le site : <http://www.puq.ca/catalogue/livres/archivistique-ere-numerique-2221.html> [consulté le 25/08/2016].
3. - DUCHEIN, Michel. Le respect des fonds en archivistique : principe théorique et problèmes pratiques. *Gazette des archives*, 1977, n° 97, p. 71.
4. - BANAT-BERGER, Françoise. « Les fonctions de l'archivistique à l'ère du numérique ». Dans DELPIERRE, N., HIRAUX, F. et MIRGUET, F. (dir.) *Les chantiers du numérique. Dématérialisation des archives et métiers de l'archiviste*. Actes des 11^e Journées des Archives de l'Université catholique de Louvain-la-Neuve, 24-25 mars 2011. Louvain-la-Neuve (Belgique) : Academia L'Harmattan, 2012, p. 48.
5. - Les centres régionaux de Bibliothèque et Archives nationales du Québec sont les suivants : le Centre d'archives de l'Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec, le Centre d'archives du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le Centre d'archives de la Côte-Nord, le Centre d'archives de l'Estrie, le Centre d'archives de Gaspé, le Centre d'archives de la Mauricie et Centre-du-Québec, le Centre d'archives de Montréal, le Centre d'archives de l'Outaouais, le Centre d'archives de Québec, le Centre d'archives du Saguenay-Lac-Saint-Jean Pour en savoir davantage sur ces centre régionaux, voir le site : http://www.banq.qc.ca/archives/archivistique_gestion/loi/agrement/index.html [consulté le 07/09/2016].
6. - Le règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées le définit ainsi : ... un organisme qui conserve et rend accessible des archives privées et qui a reçu une reconnaissance officielle du gouvernement du Québec, ce qui en fait un partenaire privilégié [de BANQ] dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine archivistique collectif. Pour en savoir davantage sur ces services, voir le site : http://www.banq.qc.ca/archives/archivistique_gestion/loi/agrement/index.html [consulté le 10/04/2014].
7. - On pourrait aussi citer l'exemple du Royaume-Uni qui a développé un vaste système d'accréditation de services d'archives, voir le site : <http://www.nationalarchives.gov.uk/archives-sector/archive-service-accreditation.htm> [consulté le 10/04/2014].
8. - ATHERTON, Jay. "From Lifecycle to Continuum: Some Thoughts on the Records Management - Archives Relationship". *Archivaria* 21, Winter 1985-1986, p. 43-51.
9. - Dans le domaine des archives institutionnelles, cette connaissance peut être acquise par l'analyse des besoins que nous aborderons plus tard dans ce texte quand nous présenterons les fonctions archivistiques.
10. - Les fonctions archivistiques ont été traitées dans COUTURE, Carol. *Les fonctions de l'archivistique contemporaine*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, (Collection Gestion de l'information), 1999. Une mise à jour de cet ouvrage est parue en 2014 dans la collection *Gestion de l'information* aux Presses de l'Université du Québec (PUQ) sous le titre : *L'archivistique à l'ère du numérique. Les éléments fondamentaux de la discipline*. Les fonctions y sont abordées aux

pages 120-174. Voir le site : <http://www.puq.ca/catalogue/livres/archivistique-ere-numerique-2221.html> [consulté le 25/08/2016].

11. - COUTURE, Carol. *Les fonctions de l'archivistique contemporaine*. Op. cit., p. 3-30.

12. - *Ibid.*, p. 15.

13. - On pense aux Règles de description des archives au Canada (RDDA) et à la Norme générale et internationale de description archivistique (ISAD(G) au plan international.

14. - On pense, entre autres, aux expositions virtuelles et à tous ces moyens faisant appel aux technologies de l'information qui sont vite devenus d'excellentes façons de diffuser les archives auprès des publics les plus variés.

15. - *Ibid.*, p. 22.

16. - BERENDSE, Martin. Voir le site : <http://www.ica.org/14771/communiquis-officiels/dclaration-de-la-presidence-la-rponse-de-lica-face-aux-dfis-de-la-conservation-numrique.html>, 2013, [consulté le 10/04/2014].

17. - COUTURE, Carol et LAJEUNESSE, Marcel. *Législations et politiques archivistiques dans le monde*. Québec : Documentor, 1993. COUTURE, Carol et LAJEUNESSE, Marcel. *L'archivistique à l'ère du numérique*. Op. cit.

18. - Les étapes préliminaires d'une révision en profondeur de la loi sur les archives de 1983 ont été entreprises au Québec.

19. - Consulter la loi sur les archives du Québec (L.R.Q., c. A-21.1) adoptée en 1983, voir le site : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/A_21_1/A21_1.htm [consulté le 10/04/2014] et la loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information (L.R.Q., c. C-1.1) adoptée en 2001, voir le site : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_1_1/C1_1.html, [consulté le 10/04/2014].

20. - *Comma 2011-2012* (publié en 2013).

21. - On pense ici à celles et ceux, de plus en plus nombreux, qui entreprennent des études postdoctorales une fois leurs études doctorales terminées.

22. - En matière de formation et de recherche en archivistique, on consultera COUTURE, C., LAJEUNESSE, M. *L'archivistique à l'ère du numérique*. Op. cit., p. 185-272.

23. - COUTURE, Carol. Archivistique et bibliothéconomie : le défi des identités. Le cas de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). *Actes du 2^e Colloque spécialisé en sciences de l'information. Information et organisation, nouvelles structures et fonctions*, 16-17 juin 2010, Université de Moncton, Campus Shippagan, Nouveau-Brunswick, p.13-19. Voir le site : https://www.umoncton.ca/umcs/files/umcs/wf/wf/pdf/ACTES_COSSI_2010.pdf [consulté le 10/04/2014]. Ce texte présente les tenants et les aboutissants de la philosophie d'harmonisation des professions qui, au Québec, a présidé à la fusion de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales.

24. - Il importe de mentionner que la fusion BNQ-ANQ avait été précédée en 2002 par celle de la Grande bibliothèque du Québec et de la Bibliothèque nationale du Québec. Il s'agissait alors de fusionner une grande bibliothèque publique de diffusion et une bibliothèque nationale responsable de la conservation du patrimoine documentaire imprimé. L'institution garda alors, en toute logique, le nom de Bibliothèque nationale du Québec.

25. - BERTHIAUME, Guy. Conférence d'ouverture du 42^e congrès de l'Association des archivistes du Québec prononcée par Guy Berthiaume, président-directeur général de BAnQ. Voir le site : http://www.banq.qc.ca/a_propos_banq/salle_de_presse/discours_allocutions/2013/guy_berthiaume_42e_congres_archivistes.html [consulté le 10/04/2014].

26. - Mentionnons à titre d'exemple de visibilité l'heureuse initiative qu'a prise l'Association des archivistes du Québec d'élaborer et de lancer la *Déclaration québécoise sur les archives*. L'objectif était de responsabiliser toutes les composantes de la société québécoise face à la préservation et à la diffusion des archives. Nous encourageons le lecteur à consulter les informations relatives à

cette déclaration à l'adresse suivante : http://archivistes.qc.ca/declaration/pages/declaration_francais.html, [consulté le 10/04/2014]. Cette déclaration est à l'origine de la *Déclaration universelle des archives* qui a été adoptée par l'UNESCO le 10 novembre 2011, voir le site : <http://www.ica.org/13344/la-dclaration-universelle-des-archives/la-dclaration-universelle-des-archives.html>, [consulté le 10/04/2014].

27. - Mentionnons que, devant la situation difficile que traverse actuellement le réseau archivistique canadien, l'Association des archivistes du Québec (AAQ), l'Association of Canadian Archivists (ACA) et le Conseil canadien des archives (CCA) ont convié les archivistes canadiens à un Sommet sur les archives qui s'est tenu à Toronto le 17 janvier 2014. Ayant pour thème *Vers un nouveau modèle de gestion de la mémoire enregistrée au Canada*, le Sommet a fourni à la communauté archivistique canadienne une occasion unique de réfléchir à son avenir. Il a également offert une belle opportunité aux archivistes et à leurs partenaires clés de discuter des nouveaux besoins des services d'archives canadiens à l'ère numérique. Voir le site : <http://archivists.ca/content/canadian-archives-summit>, [consulté le 10/04/2014].

RÉSUMÉS

Aujourd'hui, au Canada comme ailleurs, l'archivistique est devenue une profession, une discipline à part entière ayant droit de cité dans les universités, dans les cercles de recherche et dans la société en général. Pour appréhender le chemin parcouru, il n'y a qu'à considérer le foisonnement d'écrits – monographies, articles de revues professionnelles et scientifiques, recherches (rapports, mémoires et thèses réalisés par les étudiants) – et d'événements de toutes sortes (congrès, colloques, conférences et ateliers) qui animent les communautés archivistiques locales, nationales et internationales. Tout cela dans un contexte où le présent et l'avenir de la discipline archivistique, au plan national et international, sont fortement touchés par la « déferlante numérique » qui transforme et continuera de transformer de façon irréversible le quotidien de notre société. Si on nous demandait d'identifier l'élément le plus important du développement qu'a connu l'archivistique au cours des dernières années et qui marquera le futur de cette discipline, les technologies de l'information et leur impact sur la gestion de l'information feraient assurément l'unanimité.

Today, in Canada as elsewhere, 'archival work' has become a profession and a recognised discipline in universities, research services and society in general. To understand this evolution we have only to consider the profusion of papers—monographs, articles in professional and scientific reviews, research papers (reports and theses written by students)—and for academic events of all kinds (congresses, colloquiums, conferences and workshops) which affect local, national and international archival communities. All this is taking place in a context where the present and future of archival disciplines, both nationally and internationally, are strongly affected by the tidal wave of digitisation which is transforming, and will continue to transform everyday life in society. If we were asked to identify the most important element in the recent developments witnessed by archival disciplines and which will mark the future of these disciplines, information technologies and their impact on information management would undoubtedly be the reply.

INDEX

Mots-clés : archives, archivistique, technologies de l'information, gestion de l'information

Keywords : archives processing, information technologies, information management

AUTEUR

CAROL COUTURE

Professeur honoraire, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI), université de Montréal, anciennement Conservateur et Directeur général des Archives nationales du Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec carol.couture@videotron.ca